

AVEC INTÉRIMAIRES SANTÉ, VOUS BÉNÉFICIEZ DU 100% SANTÉ

Les intérimaires couverts par Intérimaires Santé ont également **accès aux paniers 100% Santé** qui leur permettent de bénéficier de **soins et d'équipements intégralement remboursés**.

Ces paniers de soins portent sur 3 postes de dépenses habituellement coûteux :

DENTAIRE

Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité, une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.

OPTIQUE

Un ensemble de montures et de verres de qualité (avec des traitements standards adaptés à votre vue).

Et encore plus de services dans notre réseau partenaire Itelis (plus de 300 montures, possibilité d'une deuxième paire à partir d'1€, garantie casse...).

AUDIOLOGIE

Une sélection étendue d'aides auditives avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités.



Ma 2024 - Edition 2024 © Bacon & eggs -
Créa les photo : Adobe Stock Ne pas réimprimer la voie publique.



Vous pouvez vous connecter 7j/7, 24h/24 sur le site :
interimairesSante.fr

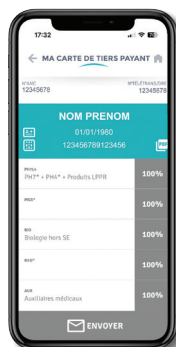


Ou bien appeler :

01 44 20 47 40

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

VOTRE CARTE TIERS PAYANT, TOUJOURS AVEC VOUS



Téléchargez l'application mobile Intérimaires Santé pour accéder facilement à votre carte de Tiers payant depuis votre smartphone, même sans connexion internet !

Pour vous connecter à l'application mobile, vous devez d'abord réaliser votre première connexion à votre Espace Intérimaire sur le site **interimairesSante.fr**.

Vos identifiants de connexion seront identiques pour accéder à l'application et à l'Espace Intérimaire.

Disponible sur iOS et Android

INTÉRIMAIRES SANTÉ est un régime géré par SIACI SAINT HONORE – Groupe DIOT-SIACI – Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance. Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris cedex 17 - France.

SAS - Capital : 120 555 961,60 € - RCS Paris 572 059 939 RCS Paris - APE 6622 Z -

N° TVA : FR 54 572 059 939. N° ORIAS : 07 000 771 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.

Réclamations : SIACI SAINT HONORE - Service réclamations - 23, allées de l'Europe - 92587 Clichy cedex - France

 **INTÉRIMAIRES SANTÉ**
La mutuelle des salariés intérimaires



**LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
SPÉCIALEMENT CONÇUE
POUR LES INTÉRIMAIRES**

interimairesSante.fr



INTÉRIMAIRES SANTÉ, LA MUTUELLE QUI RÉPOND AUX BESOINS DES INTÉRIMAIRES

Comme tous les salariés, les intérimaires bénéficient d'une complémentaire santé obligatoire, aussi appelée mutuelle, proposée et financée à 50% par leur agence d'emploi.

Intérimaires Santé prend en charge tout ou partie des frais de santé non remboursés par la Sécurité sociale et vous permet de mieux faire face aux dépenses de santé.

En tant qu'intérimaire, vous avez :

- des missions qui peuvent être plus ou moins longues, plus ou moins fréquentes,
- souvent plusieurs employeurs sur une période donnée,
- des périodes creuses, sans mission.

Pour toutes ces raisons, vous êtes couvert(e) par Intérimaires Santé même avec plusieurs agences d'emploi différentes !



Votre **cotisation est avantageuse, calculée en fonction de vos heures payées uniquement**. Elle est prélevée directement sur votre bulletin de salaire.

Pour un temps plein, votre complémentaire santé vous coûte **moins de 12 euros** par mois (pour le régime général ; il existe aussi un régime spécifique Alsace Moselle).



Votre **couverture est automatique à partir de 414 heures de mission** (soit l'équivalent d'un temps plein de 2 mois). Elle prend effet le 1^{er} du mois suivant.

Pour les CDI Intérimaires et les contrats longs de 3 mois et plus, la couverture démarre dès la 1^{ère} heure.



Lorsque vous n'êtes plus en mission, **vous restez couvert(e) gratuitement par Intérimaires Santé, pendant 2 mois**.

Pour en savoir plus sur le maintien de la couverture, RDV sur la FAQ interimairesSante.fr, rubrique « Ma portabilité ».

LES AVANTAGES INTÉRIMAIRES SANTÉ

UNE COUVERTURE DE QUALITÉ

Intérimaires Santé couvre l'ensemble de vos soins courants (hors dépassements d'honoraires) et inclut également une couverture pour les médecines douces, ainsi qu'un forfait maternité.



DES REMBOURSEMENTS RAPIDES

Afin de faciliter le traitement de vos frais, et accélérer vos remboursements, nous vous invitons à nous transmettre :

- un RIB pour être remboursé **par virement**,
- une attestation CPAM, pour être remboursé en **48 heures**.



LE TIERS PAYANT

Avec Intérimaires Santé, vous disposez d'une **carte de Tiers payant qui vous dispense de régler une partie des frais de santé** et évite donc d'avancer de l'argent.

Elle est disponible en téléchargement depuis votre Espace Intérimaire sur le site.

Gardez-la sur vous : elle vous permettra de ne pas avancer la plupart de vos frais de santé.



LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE GRATUITE

Avec Intérimaires Santé, vous pouvez **consulter un médecin généraliste ou spécialiste par chat, téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7**.

Ce service proposé par MédecinDirect est **pris en charge à 100%** par Intérimaires Santé.



LES OPTIONS FACULTATIVES POUR RENFORCER VOTRE COUVERTURE

Adhésion anticipée

Les intérimaires qui n'ont **pas encore dépassé 414 heures** et qui le souhaitent, peuvent aussi bénéficier d'une couverture santé dès le début de leur mission en souscrivant à l'**adhésion anticipée**.

Famille

Pour augmenter le nombre de vos bénéficiaires : conjoint(e) et enfant(s).

Garantie +

Avec la **Garantie +**, vous êtes **encore mieux remboursé(e) sur vos frais de santé**, moyennant une contribution plus importante.

En savoir plus : interimairesSante.fr



LES AIDES DU FASTT POUR FINANCER VOTRE MUTUELLE

Dans le cas où vous adhérez aux options « Adhésion anticipée » et/ou « Famille », vous pouvez bénéficier d'une **aide financière du FASTT**, sous conditions de ressources uniquement.

Découvrez sur le simulateur d'aides : fastt.org



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Selon votre niveau de ressources, vous pouvez bénéficier de la **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** qui vient compléter les remboursements de l'Assurance maladie.

En tant qu'intérimaire, nous vous conseillons de rester couvert par Intérimaires Santé, et de couvrir votre famille avec la CSS.

Pensez donc à rayer votre nom pour que seuls les membres de votre famille soient couverts par la CSS.

En savoir plus : fastt.org



Le **renoncement temporaire aux garanties Intérimaires Santé** est possible sous certaines conditions précises.

Par exemple, si vous êtes déjà couvert(e) par un autre régime ou si vous êtes bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

En savoir plus : interimairesSante.fr